Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 17/03/2025 Reçu en préfecture le 17/03/2025 Publié le 17/03/2025

ID: 021-212105019-20250312-D2025_014-DE

Séance du 12 mars 2025

Délibération du conseil municipal n°2025-014

Le douze mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouillyen-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire. Date de la convocation : 10 février 2025

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX - Mme Karine BASSARD - M. Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT - M. Joseph COMPÉRAT - M. Yves COURTOT - M. Franck LALIGANT - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : M. Philippe CHAUCHOT- M. Jérémie BARDET- Mme Nicole FILLON - Mme Pauline CANARD

Pouvoir de:

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT
Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX
M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER
M. Philippe CHAUCHOT à M. Yves COURTOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : DURÉE D'AMORTISSEMENT – FONDS DE CONCOURS DU SICECO – ECLAIRAGE PUBLIC SECTION SUD DE LA TRAVERSEE DU BOURG

Vu la délibération 2023-050 approuvant le fonds de concours pour la rénovation des luminaires « Route de Dijon » et « Rue du Général Leclerc » dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics de la traversée sud du bourg ;

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre d'un fonds de concours de fixer une durée d'amortissement des biens ;

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID: 021-212105019-20250312-D2025_014-DE

Séance du 12 mars 2025

Délibération du conseil municipal n°2025-014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- Fixer la durée d'amortissement des biens financés par fonds de concours du SICECO, à savoir la rénovation des luminaires « Route de Dijon » et « Rue du Général Leclerc » à 15 ans;
- 2) Inscrire les crédits au budget;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>